

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**  
**PAIX INDEPENDANCE DEMOCRATIE UNITE PROSPERITE**

## **CONVENTION**

Entre

**Le Ministère de la Santé de la R.D.P. Lao**  
Représenté par : Département de la Médecine Curative

Et

**Santé France Laos (SFL)**

Concernant le projet intitulé:

**Coopération Médico-Chirurgicale et Para-Médicale**  
**Assistance et Echanges Inter-Hospitaliers**  
**(4<sup>ème</sup> convention)**

**Durée du Projet : 5 ans à partir de l'approbation à 2021**



## Résumé du Projet

Nom du Projet	Coopération Médico-Chirurgicale et Para-Médicale Assistance et Echanges Inter-Hospitaliers (4 <sup>ème</sup> convention)
Coordinateur principal	Ministère de la Santé; Département de la Médecine Curative, Direction Régionale du Ministère de la Santé des provinces de Luang-Prabang et Champassak, Hôpital de l'Amitié, Hôpital Mahosot, Hôpital Pédiatrique, Hôpital des Provinces de Luang-Prabang et de Champassak
Nom et adresse d'organisation	Nom d'organisation: Santé France Laos (SFL)  Adresse : Village Phonxay, Saysetha District, Vientiane Téléphone: 030 5034914, Fax: 021 452880 E-mail: sflaos@laotel.com Personne de contact: M <sup>lle</sup> Nalyvanh Chanvixay (représentante de SFL au Laos)
Site du projet	Hôpital de l'Amitié, Hôpital Mahosot, Hôpital Pédiatrique et Hôpital des Provinces de Luang-Prabang et de Champassak
Durée	5 ans à partir de l'approbation à 2021
Activités	- formation en chirurgie orthopédique, ORL, pédiatrie, pathologie cardio-vasculaire aux médecins des hôpitaux de l'Amitié, Mahosot, Pédiatrique et des provinces de Luang Prabang et Champassak  - poursuite de la détection et réparation des malformations cardiaques infantiles pour une intervention réparatrice cardiaque en France et assurer le suivi médical des enfants opérés.
Coût total du Projet	514 750 Euro (Cinq Cent Quatorze Mille Sept Cent Cinquante Euro)
Donneur du Projet	Santé France Laos (SFL)
Personnels du Projet	Personnel étranger : Permanent 1 personne, Court-terme 12 personnes; Personnel local: 02 personnes
Véhicules et Equipements	01 voiture, Ordinateur 1 set utilisent l'existant de la dernière période

*AP* 

## Table des matières

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....	4
2. NOM DU PROJET.....	5
3. OBJECTIFS.....	5
4. SITES ET CHAMP D’ACTION.....	6
5. DUREE DES PROJETS.....	6
6. COUT DES PROJETS .....	6
7. LES BENEFICIAIRES.....	7
8. RESPONSABILITES DES PARTIES CONCERNEES.....	7
9. PERSONNEL DU PROJET .....	9
10. Véhicules et Equipements.....	9
11. En fin du projet, remise de véhicule et équipement.....	9
12. DECLARATION, SUIVI, ET EVALUATION.....	9
13. MODIFICATION DE LA CONVENTION .....	10
14. EN CAS DE LITIGES ET DE SOLUTIONS POUR LES RESOUDRE .....	10
15. ANNEXES.....	10
16. CLAUSE FINALE .....	10
ANNEXE 1.....	11
ANNEXE 2 .....	

14



# **1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

## **1.1 Historique**

Dans le passé (de 1995 à 1998), le Docteur Alphonse PLUQUAILEC, fondateur et président de l'Association des Médecins Laotiens de France, de profession cardiologue, a réuni les moyens humains et matériels pour assurer des missions bi-annuelles d'échanges, formation et perfectionnement aux confrères et paramédicaux lao.

Durant cette période, le corps médical lao des hôpitaux de Vientiane et des provinces a bénéficié des sessions d'échanges qui sont assurées par des médecins, chirurgiens et infirmières de toutes les spécialités. Il a été remis à l'hôpital Mahosot et aux hôpitaux des provinces de LuangPrabang, Paksé du matériel et des médicaments.

Les détails concernant les participants, matériels et médicaments, sont communiqués dans les délais au Ministère de la Santé.

Les efforts sont ressentis particulièrement dans le service de cardiologie qui est doté d'un plateau technique de base indispensable pour améliorer les soins et le diagnostic des affections cardiovasculaires.

Avec la contribution locale, il a été créé l'unité de soins intensifs cardiologiques et le service de cardiologie tiède. Les consultations, à l'appui d'une formation en cardiologie pédiatrique, ont permis la détection d'enfants porteurs de malformations cardiaques et bénéficiaires d'une intervention à Paris grâce à une vaste chaîne de solidarité.

## **1.2 Renseignements sur l'Association Santé France Laos**

Créée en 1998 et reconnue d'utilité publique en avril 2004, Santé France Laos a permis à des bénévoles, médecins, chirurgiens, paramédicaux, techniciens, hommes et femmes de bonne volonté de participer, en tant que membres adhérents et du conseil d'administration, au développement de l'action d'entraide médico-chirurgicale au Laos.

De nombreux médecins, sages femmes et infirmières adhérant à SFL ont assuré des sessions de formation théorique et pratique à l'hôpital Mahosot de Vientiane pour les hôpitaux de Vientiane et des provinces en particulier de Luang Prabang, de Savannakhet et de Champassak (Paksé) dans les spécialités suivantes : Cardiologie – Angiologie - Urgences médicales – chirurgie

De 2003 à 2006, dans le cadre du projet FSP formation santé, elle a mis en place et assuré la formation diplômante en gynécologie-obstétrique pour 6 médecins lao et une formation spécialisée pour les pédiatres et infirmières des hôpitaux du Laos.

Sans interruption, SFL assure la formation continue et le perfectionnement du corps médical en complétant au besoin le plateau technique. A ce jour, près de 200 enfants ont bénéficié d'une intervention chirurgicale réparatrice cardiaque en France.

La dernière convention d'une durée de cinq ans (3<sup>ème</sup> convention) signée entre le Ministère de la santé et SFL a pris fin en octobre 2015.

## 2. NOM DU PROJET.

Coopération médico - chirurgicale et para - médicale. Assistance et échanges inter - hospitaliers.

## 3. OBJECTIFS.

### 3.1 Objectifs généraux :

- Développer la connaissance technique du personnel de la médecine Lao et venir en aide aux enfants souffrant de la maladie cardio-vasculaire, améliorer la qualité des soins.

### 3.2 Objectifs spécifiques :

- Coopération : Apporter une assistance technique par la formation et l'apport de matériel dans les spécialités concernées par le projet et permettre la mise en place des équipements dispensables selon les possibilités et les besoins de chaque secteur : Chirurgie orthopédique, pathologie cardio-vasculaire, mère et enfant, chirurgie maxillo-faciale et ORL.
- Poursuivre la détection des malformations cardiaques infantiles en R.D.P. Lao pour une intervention réparatrice cardiaque en France (chaîne de solidarité Mécénat - Chirurgie Cardiaque - Enfants du Monde, Aviation Sans Frontières, Famille d'accueil et SFL). Assurer le suivi médical des enfants opérés à leur retour au pays à l'Hôpital de l'Amitié, Hôpital Mahosot et des Hôpitaux de provinces de Luang-Prabang et de Champassak.
- Poursuivre les activités du centre de recherche diagnostique et thérapeutique avancé des affections cardiaques et vasculaires en ville avec une permanence et un fonctionnement assurés par l'équipe du Dr Alphonse PLUQUAILEC, Professeur honoraire de Cardiologie, expert formateur (en annexe 1).

### 3.3 Activités du projet

- **Activités 1** : Missions bi annuelles : formation en chirurgie orthopédique, ORL, pédiatrie, pathologie cardio-vasculaire aux médecins des hôpitaux de l'Amitié, Mahosot, Pédiatrique et des provinces de Luang-Prabang et Champassak.

**Estimation du profit des bénéficiaires**: Dans chaque secteur sur une période de 5 jours, en regroupant à chaque session une moyenne de 15 à 20 médecins lao par jour et par secteur ce qui représente environ plus de 100 médecins bénéficiaires

- **Activités 2** : poursuite de la détection et réparation des malformations cardiaques infantiles pour une intervention réparatrice cardiaque en France et assurer le suivi médical des enfants opérés. En moyenne 5 enfants pourront bénéficier d'une intervention cardiaque réparatrice en France.

Pour les cas concernant des enfants atteints de malformations cardiaques non opérables en R.D.P. Lao ils seront pris en charge en France avec l'autorisation de l'Hôpital public référencié, du Ministère de la Santé de la R.D.P. Lao, du Ministère des Affaires Etrangères de la R.D.P Lao, des Autorités Concernées avant leur départ. Cette intervention réparatrice cardiaque en France est à titre gracieux. Une donation pour la participation aux frais de voyage et aux soins est possible avec l'accord, les possibilités et le souhait des parents, de la famille et des proches

Dans le cas où les structures locales sont ouvertes et adéquates SFL pourrait faire participer des équipes ou des chirurgiens pour intervenir en R.D.P. Lao.

AS  


**Estimation du profit des bénéficiaires:** Environ chaque intervenant, chaque spécialité à chaque mission peut consulter une dizaine de patients par jour ce qui représente pour tous les secteurs environ 300 patients bénéficiaires sélectionnés par les médecins lao des services concernés. Le suivi post opératoire des enfants se fera en conformité avec les directives des clauses de la Convention dans les hôpitaux de l'Amitié, Mahosot, Pédiatrique et des provinces de Luang-Prabang et Champassak

#### 4. SITES ET CHAMP D'ACTION.

Les hôpitaux de Vientiane : Hôpital de l'Amitié, Hôpital Mahosot, Hôpital Pédiatrique, et des Provinces de Luang-Prabang, et de Champassak.

#### 5. DUREE DES PROJETS

Durée des projets 5 ans à partir de l'approbation à 2021

#### 6. COUT DES PROJETS

Le coût total du projet est de 514 750 Euro (Cinq Cent Quatorze Mille Sept Cent Cinquante euros)

Détail:

No.	Description	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	TOTAL	%
<b>I.</b>	<b>Activité</b>							
1.	Activité 1 : Mission de formation	7 350	7 350	7 350	7 350	7 350	36 750 €	7%
2.	Activité 2 : Repérage et intervention réparatrice cardiaque en France	82 000	82 000	82 000	82 000	82 000	410 000 €	80%
<b>II.</b>	<b>Personnel du projet</b>							
1.	Personnel local	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	18 000 €	3%
2.	Personnel étranger	-	-	-	-	-	-	
<b>III.</b>	<b>Frais divers</b>							
1.	Frais d'administration	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000 €	10%
Total		102 950	102 950	102 950	102 950	102 950	514 750 €	100%

- Ce budget est immuable sans transfert d'un secteur à l'autre.
- Le bilan devra être soumis pour approbation au Ministère de la Santé et au Ministère des Affaires Etrangères afin de comparer les prévisions et les dépenses réelles pour faciliter le contrôle du bon fonctionnement des activités. Le rapport doit être établi en conformité avec les clauses de la convention.

AP 

## **7. LES BENEFICIAIRES**

- Bénéficiaires Directs : Les médecins lao en perfectionnement et en formation continue des secteurs concernés et les patients. Les enfants porteurs de malformations cardiaques ne pouvant pas bénéficier d'une intervention réparatrice sur place au R.D.P. Lao

## **8. CREATION D'UN COMITE D'ADMINISTRATION**

Pour assurer le bon fonctionnement des activités du projet et de créer l'organisation des membres du conseil d'administration comme suit :

- Le ministère de la Santé Public
- Direction régionale des Départements de santé des hôpitaux de province de Luang Prabang et de Champassak
- Hôpital de l'Amitié
- Hôpital de Mahosot
- Hôpital Pédiatrique
- Hôpital de Luang-Prabang
- Hôpital de Champassak

## **9. RESPONSABILITES DES PARTIES CONCERNEES**

### **9.1 Les membres de comité d'administration et la responsabilité de chaque partie concernée**

- Autoriser le bon suivi selon le plan inscrit dans la Convention.
- Permettre le budget autorisé selon la Convention
- Participation intégrale de chaque membre d'administration pour le bon fonctionnement et de l'organisation de Projet.
- Assurer le suivi les rapports surtout le rapport budgétaire du Projet.
- Être présent à chaque réunion du Comité sur le suivi et de l'évaluation du Projet.

### **9.2 Responsabilité principale**

#### **9.2.1 Ministère de la Santé**

Le devoir et la responsabilité de conseiller le processus de la mise en marche du projet :

- Faciliter la participation d'un responsable pour désigner les partenaires pour le bon fonctionnement des activités d'une mission
- Faciliter les démarches administratives pour les entrées et sorties des visas des experts bénévoles au Laos, l'autorisation du séjour et des autres obligations imposées pour le séjour. Informer des règlements, des lois à respecter. Aider et faciliter le dédouanement du matériel médical, véhicules et autres équipements qui ont pour but de servir le projet en conformité avec les lois de la RDP Lao.
- Informer les médecins formateurs participant aux stages et séminaires des règlements et des dérogations éventuelles pour le bon fonctionnement des activités planifiées.
- Visite des lieux du projet et être présent à la réunion annuelle de l'organisation.

#### **9.2.2 Département de la Médecine Curative**

Le devoir et la responsabilité de conseiller le processus de la mise en marche du projet :

- Nommer un responsable pour l'organisation et le déroulement des activités
- Faciliter les démarches administratives pour les entrées et sorties des visas des experts bénévoles au Laos, l'autorisation du séjour et des autres obligations imposées pour le



séjour. Informer des règlements, des lois à respecter. Aider et faciliter le dédouanement du matériel médical, véhicules et autres équipements qui ont pour but de servir le projet en conformité avec les lois de la RDP Lao.

- Informer les médecins formateurs participant aux stages et séminaires des règlements et des dérogations éventuelles pour le bon fonctionnement des activités planifiées.
- Visite des lieux du projet et être présent à la réunion annuelle de l'organisation.

### **9.3 Responsabilité des provinces**

#### **9.3.1 Direction Régionale du Ministère de la Santé des provinces de Luang-Prabang et Champassak**

Faciliter les tâches aux missionnés de SFL et de préparer toutes les conditions requises pour une bonne coopération de travail telle que planifier, suivre le support d'action et évaluer le programme. La responsabilité de direction régionale du Ministère de la Santé des provinces :

- Assurer le bon déroulement des activités et assurer le budget approuvé par le comité.
- Désigner un responsable de l'organisation et la collaboration des activités d'échanges,
- En cas de nécessité, répondre aux concertations en fonction des besoins,
- Assurer le suivi et rapporter les résultats des échanges à l'organisme provincial et central sur le déroulement des activités du projet.
- Coordonner avec toutes les organisations du comité d'administration.

### **9.4 Hôpitaux de Vientiane et des Provinces**

#### **9.4.1 Hôpitaux de Vientiane et Hôpital des provinces de Luang-Prabang et Champassak**

Sont concernés les hôpitaux de l'Amitié, Mahosot, Pédiatrique à Vientiane et des hôpitaux provinciaux de Luang-Prabang et Champassak qui engagent leur responsabilité et leur collaboration. Le devoir et la responsabilité de :

- Assurer le bon déroulement des activités,
- Désigner un responsable de l'organisation et la collaboration des activités d'échanges,
- En cas de nécessité, répondre aux concertations en fonction des besoins,
- Assurer le suivi permanent et rapporter les résultats des échanges à la direction régionale, provinciale et de Vientiane.
- Planifier et mettre en œuvre les activités en concertation avec Santé France Laos

### **9.5 Responsabilités de Santé France Laos (SFL)**

La responsabilité de SFL :

- Assurer la formation continue et le perfectionnement du corps médical lao en conformité avec les clauses de la convention et du budget autoriser par le comité d'administration.
- Encourager et suivre le bon déroulement et évaluer les activités
- Collaborer avec les homologues gouvernementaux
- Contrôler le bon déroulement des projets
- Organiser et mettre en place les missions suivant les clauses de la convention,
- Planifier et mettre en œuvre les activités en concertation avec le comité d'administration.
- Assurer le suivi permanent et rapporter les résultats des échanges au gouvernement selon l'article 12.
- Faciliter le transfert budgétaire aux départements de santé des hôpitaux de province durant des activités de la mission.



## 10. PERSONNEL DU PROJET

### 10.1 Personnel Lao

Personnel Lao : 02 personnes

- 1 pour représenter Santé France Laos
- Et 1 pour assurer les charges de secrétariat

### 10.2 Personnel étranger

Personnel étranger : 13 personnes

- Permanent: 01 personne
  - spécialiste en pathologie cardio-vasculaire sur une période de 5 ans
- Court-terme: 12 personnes pour 2 missions /an
  - 10 spécialistes sur une période de 15jours
  - 02 infirmières sur une période de 15jours

## 11. Véhicules et Equipements

Mise à disposition et gestion par Santé France Laos d'une Voiture (Ford Ranger 4X4, 2017, 754) et ordinateur 01

## 12. En fin du projet, remise de véhicule et équipement

A la fin du projet, le véhicule et l'ordinateur selon l'article 10 seront remis au Département de la Médecine Curative (Ministère de la Santé).

## 13. DECLARATION, SUIVI, ET EVALUATION

- Le rapport de suivi : SFL doit soumettre un rapport trimestriel sur le progrès des activités de la mission et soumettre un rapport financier au comité d'administration. Pour le rapport semestriel, annuel et fin de la mission, SFL doit soumettre aux directions régionales des provinces concernées, au Département des organisations étrangères du Ministère Des Affaires Etrangères et au Ministère de la Santé
- Le suivi des activités doit être poursuivi de façon régulière avec une réunion semestrielle entre SFL et les parties concernées Lao pour assurer un meilleur résultat et une qualité de suivi au sein du Comité d'Administration suivant les clauses de la convention.
- L'évaluation se fera chaque année, à moyen- terme : après 3 ans du déroulement et à la fin du projet avec la participation des responsables des Ministères des Affaires Etrangères, de la Santé et des directions régionales des provinces concernées. A chaque évaluation de projet est basée sur les activités de la mission et budget approuvé par le comité de travail.

Les résultats seront communiqués aux Ministères des Affaires Etrangères, de la Santé et aux directions régionales concernés dans un délai de 30 jours.

Coût des dépenses des membres du Comité d'Administration en Province : les frais de déplacement, hébergement, repas et les indemnités journalières seront pris en charge dans

le cadre du budget de la Convention selon le taux fixe par le Ministère des Finances, Article 2066/ᦅᦺ en date du 25/06/2015.

Remarque:

Conformité de Gestion pour que le suivi et l'évaluation de bon fonctionnement du projet se fassent en bon ordre, SFL doit soumettre aux collaborateurs Lao un rapport annuel le plan des activités concernées et aussi au Ministère de la Santé, des Affaires Etrangères et aux parties concernées. Le plan des activités doit être conforme aux engagements assurés par SFL suivant les clauses de la Convention et ce rapport doit être signé mutuellement par SFL et les Collaborateurs Lao pour approbation.

#### 14. MODIFICATION DE LA CONVENTION.

Chaque modification de la mémoire doit faire l'objet d'une concertation mutuelle de chaque organisme concerné avant d'en faire part au Ministère des Affaires Etrangères.

#### 15. EN CAS DE LITIGES ET DE SOLUTIONS POUR LES RESOUDRE

Tout litige survenant entre Santé France Laos et le gouvernement lao devra être résolu par la concertation avec le bon sens. En cas d'échec à cette procédure, une décision sera prise selon les réglementations et les lois de la R.D.P. Lao

#### 16. ANNEXES

Annexe 1 : centre de recherche diagnostique et thérapeutique avancé des affections cardiaques et vasculaires

#### 17. CLAUSE FINALE

Cette convention a été rédigée en deux langues lao et française, chaque langue constitué de la même valeur d'origine.

Cette convention est effective à compter de la date de signature des deux parties.

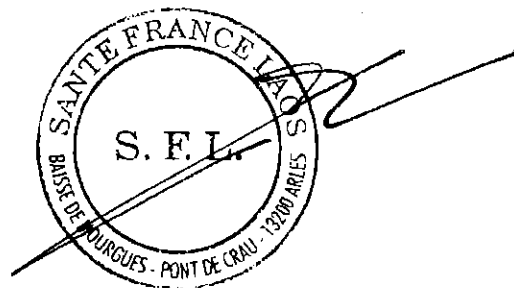
Vientiane, le 29 SEP 2016

Pour le Ministère de la Santé de la R.D.P. Lao  
Laos



Prof. Asso. Dr Chanphomma VONGSAMPHANH  
Le Directeur du Département de la Médecine Curative

Pour l'Association Santé France-



Professeur Dr Alphonse PLUQUAILEC  
Le Président de Santé France Laos

## ANNEXE 1

### Centre de Recherche Diagnostique et Thérapeutique avancé Des Affections Cardiaques et Vasculaires

#### **I. PROJET.**

Le projet de création d'un centre de recherche diagnostique et thérapeutique des affections cardio-vasculaires émane des constatations faites depuis 1995, date de l'implication du Docteur Alphonse PLUQUAILEC nommé en août 2008 Professeur Honoraire par le gouvernement Lao, aux activités et au développement de la cardiologie en R.D.P Lao

Il s'agit de poursuivre ces activités au sein d'un établissement créé en ville à Vientiane géré par Santé France Laos avec la participation :

- du Professeur Dr. Alphonse PLUQUAILEC en tant qu'**expert scientifique**  
Diplômé de Médecine de la Faculté de Montpellier,  
Diplômé National de Cardiologie,  
Diplômé Universitaire d'Angiologie, d'Echocardiographie, de Médecine et Biologie du Sport et de Cardiologie du Sport
- du Professeur Dr. Eksavang VONGVICHITH en tant que **Conseiller**
- de médecins lao ayant des compétences dans cette spécialité en dehors de leurs activités hospitalières et avec leur accord : Dr. Snong, Dr. Phèngsackda,....

#### **II. OBJECTIFS**

En complément et en dehors des activités hospitalières, l'équipe médicale va mettre à disposition des patients les moyens nécessaires pour une meilleure prévention et prise en charge des maladies cardio-vasculaires qui constituent un véritable problème de santé publique.

L'établissement disposera d'un plateau technique :

- Electrocardiographes
- Echographe Doppler cardiaque
- Echographe Doppler vasculaire
- Station d'épreuve d'effort
- Système Holter ECG, tensionnel

Qui permettra de bien orienter le traitement cardio-vasculaire

Ce projet de recherche vise à :

- identifier les facteurs de risque et la pathologie cardio-vasculaire en RDP pour une prise en charge adaptée grâce aux moyens d'explorations non invasives mises en place
- établir un constat des résultats
- éviter le recours aux soins et consultations dans les pays de proximité et attirer les patients riverains

## ANNEXE 2

### Plan budgétaire

No.	Description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
I.	Activité						
	<b>Mission de formation:</b> <b>- Frais de déplacement des missionnés:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Billets aller-retour France-Laos : 1 personne x 2 fois/an</li> <li>• Billets aller-retour Vientiane-provinces : 1 personne x 2 provinces x 2 fois/an</li> </ul> <b>- Hébergement des missionnés:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vientiane : 1 personne x 2 mois x 2 fois/an</li> <li>• Provinces : 1 personne x 5 jours x 2 provinces x 2 fois/an</li> </ul> <b>- Salle de réunion:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour médecin hôpitaux x 2 fois/an</li> </ul> <b>- Pause café:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour médecin hôpitaux x 2 fois/an</li> </ul>	€ 7,350	€ 7,350	€ 7,350	€ 7,350	€ 7,350	€ 36,750
		€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 8,000
		€ 850	€ 850	€ 850	€ 850	€ 850	€ 4,250
1		€ 3,000	€ 3,000	€ 3,000	€ 3,000	€ 3,000	€ 15,000
		€ 700	€ 700	€ 700	€ 700	€ 700	€ 3,500
		€ 800	€ 800	€ 800	€ 800	€ 800	€ 4,000
		€ 400	€ 400	€ 400	€ 400	€ 400	€ 2,000

2	Repérage et intervention réparatrice cardiaque en France:	€ 82,000	€ 82,000	€ 82,000	€ 82,000	€ 82,000	€ 82,000	€ 410,000
	- Billets aller-retour Laos- France des enfants	€ 4,000	€ 4,000	€ 4,000	€ 4,000	€ 4,000	€ 4,000	€ 20,000
	- Frais de convoyage	€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 1,600	€ 8,000
	- Frais chirurgicaux	€ 75,000	€ 75,000	€ 75,000	€ 75,000	€ 75,000	€ 75,000	€ 375,000
	- Frais de déplacement des cardio-pédiatres: • 1 personne x 2province x 2fois/an	€ 850	€ 850	€ 850	€ 850	€ 850	€ 850	€ 4,250
- Hébergement province des cardio-pédiatres: • 1 personne x 3-4jours x 2provinces x 2fois/an	€ 550	€ 550	€ 550	€ 550	€ 550	€ 550	€ 2,750	
<b>II.</b>	<b>Personnel du projet</b>							
1	Personnel local	€ 3,600	€ 3,600	€ 3,600	€ 3,600	€ 3,600	€ 3,600	€ 18,000
2	Personnel étranger	-	-	-	-	-	-	-
<b>III.</b>	<b>Frais divers</b>							
1	Frais d'administration: loyer, l'eau potable, téléphone, frais de ménage, consommable et de courses divers	€ 10,000	€ 10,000	€ 10,000	€ 10,000	€ 10,000	€ 10,000	€ 50,000
		€ 102,950	€ 102,950	€ 102,950	€ 102,950	€ 102,950	€ 102,950	€ 514,750